

Pauvres par le revenu de travail ? Le rôle du marché, de l'État et de la famille

Stéphane Crespo, Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'emploi et la protection sociale (GIREPS)

*Version préliminaire,
pour discussion seulement.
Prière de ne pas citer.*

1. Introduction

Le revenu étant composé de plusieurs sources et étant inégalement distribué, chaque personne occupe une position déterminée – plus ou moins avantageuse – dans la distribution du revenu de chaque source. De manière dichotomique, toute personne peut être identifiée « pauvre » ou « non pauvre » pour chaque source de revenu. La pauvreté constitue donc, sur la dimension du revenu, un concept polysémique.

Le concept polysémique de « travailleur pauvre » en témoigne particulièrement: tous les travailleurs pauvres par le revenu de travail ne sont pas nécessairement pauvres par le revenu familial. Dans sa polysémie même, ce concept offre une opportunité pour l'étude de la dynamique de la protection sociale des personnes, telle que régie par plusieurs institutions.

La présente étude considère plus particulièrement le cas des personnes âgées de 16 à 69 ans au Canada en 2005, ayant retiré au cours de cette année un revenu de travail et ayant été pleinement actives sur le marché du travail.

2. Modèle d'analyse

Chaque source de revenu relève d'une institution particulière de la société, avec laquelle les personnes effectuent des transactions, sous la forme de crédits ou de débits. Ces institutions sont le marché du travail (et plus généralement le marché), l'État et la famille. Ainsi, le *revenu personnel de travail* relève bien sûr du marché du travail. C'est par rapport à cette source et à cette institution que nous rapporterons en **première analyse** le phénomène des travailleurs pauvres. Si certains travailleurs sont pauvres, c'est essentiellement parce qu'en comparaison avec l'ensemble des travailleurs, leur revenu de travail est plutôt faible. Pour des travailleurs à temps plein occupés toute l'année, le fait que ce revenu soit plutôt faible est redevable essentiellement à des taux de rémunération plutôt faibles.

Le *revenu personnel de marché*, qui comprend le revenu personnel de travail, mais le dépasse pour englober le revenu de placement, le revenu de pensions privées et d'autres revenus privés, relève à la fois du marché du travail et du marché financier, donc de l'institution du marché. C'est par rapport à cette source de revenu et à l'influence de cette institution plus générale que nous rapporterons, en **deuxième analyse**, le phénomène des travailleurs pauvres.

À cette étape, on découvrira que si certains travailleurs sont pauvres par le revenu personnel de travail, ils ne le sont pas nécessairement par l'ensemble du revenu personnel de marché.

Le *revenu de transfert* et *l'impôt* relèvent de l'État, par l'intermédiaire respectivement de sa politique sociale et de sa politique fiscale. Le revenu de transfert comprend principalement le revenu des pensions publiques (RRQ/RPC, SV, etc.), le revenu de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale. Le revenu personnel de marché, additionné du revenu personnel de transfert et soustrait de l'impôt, permet d'obtenir le *revenu personnel disponible*. C'est par rapport à cette source de revenu encore plus cumulative, et donc par rapport aux influences combinées du marché et de l'État, que nous rapporterons en **troisième analyse** le phénomène des travailleurs pauvres. À cette étape, on découvrira de la même manière que si certains travailleurs sont pauvres par le revenu personnel de travail, puis par le revenu personnel de marché, ils ne le sont pas nécessairement par le revenu personnel disponible.

Toutes ces sources de revenu dont nous venons de discuter sont *personnelles*, puisque ce sont des personnes qui les retirent. Mais le revenu d'une personne ne s'arrête pas nécessairement à son revenu personnel; le cas échéant, ce revenu personnel est influencé, à la hausse ou à la baisse, par une autre institution: la famille. Le nombre de personnes d'une famille qui retirent un revenu affecte évidemment le *revenu disponible familial* d'une personne, tout comme le nombre total de personnes de cette famille, nombre dont découle le revenu familial ajusté par personne, après avoir tenu compte des économies d'échelle dans la consommation. C'est finalement par rapport à cette source encore plus cumulative, et donc aux influences combinées du marché, de l'État et de la famille, que nous rapporterons en **dernière analyse** le phénomène des travailleurs pauvres. On découvrira alors que si certains travailleurs sont pauvres par le revenu personnel de travail, puis par le revenu personnel de marché, puis encore par le revenu personnel disponible, ils ne sont pas nécessairement par le revenu familial disponible.

À l'aide de ce modèle d'analyse en quatre étapes, nous vérifions une hypothèse générale et une hypothèse spécifique. Notre hypothèse générale stipule que *d'une étape de l'analyse à l'autre, le cumul de revenu, redevable aux institutions du marché, de l'État et de la famille, implique une évolution des probabilités de sortie de la pauvreté provenant (en première analyse) du revenu personnel de travail; il s'agit respectivement de la probabilité de ne plus s'avérer pauvre en considérant le revenu personnel de marché (deuxième analyse), puis le revenu personnel disponible – après impôt et transferts – (troisième analyse) puis le revenu familial disponible (quatrième et dernière analyse).*

Notre hypothèse spécifique stipule que *ces probabilités, de même que leur évolution d'une étape à l'autre, varient entre des populations définies à partir de caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles, caractéristiques qui affectent les revenus dont les travailleurs pauvres, au-delà du revenu personnel de travail, peuvent bénéficier de la part du marché, l'État et de la famille.*

Parmi ces caractéristiques, nous considérerons dans cette note le **sexe**, l'**âge** (16 à 24 ans; 25 à 59 ans, 60 à 69 ans) et la **forme d'emploi** du travailleur pauvre, à travers la dimension de la catégorie de travailleur (employés ou indépendants), en relation avec le niveau de protection de l'emploi (existence ou non d'un contrat de travail ou d'une convention collective pour les employés, constitution ou non en société pour les indépendants).

En ce qui concerne le sexe, nous nous attendons à ce que la probabilité d'être travailleur pauvre soit plus élevée chez les femmes en raison de taux de rémunération moins élevés, mais que cette probabilité soit davantage réduite (que chez leurs homologues masculins) par la famille en dernière analyse.

En ce qui concerne l'âge, nous nous attendons à ce que la probabilité d'être travailleur pauvre soit plus élevée chez les jeunes travailleurs que chez les travailleurs d'âge intermédiaire ou les travailleurs âgés, en raison de taux de rémunérations moins élevés dus au manque d'accumulation de capital humain. À priori, il est plus difficile de se prononcer sur la différence entre les travailleurs âgés et ceux d'âge intermédiaire. D'un côté, l'accumulation de capital humain et d'ancienneté chez les travailleurs âgés mènent généralement à des taux de rémunération plus élevés que ceux d'âge intermédiaire (effet d'âge). D'un autre, le niveau de scolarité des travailleurs âgés pourrait être plus faible que ceux d'âge intermédiaire (effet de cohorte). En outre, l'effet de cohorte pourrait affaiblir, voir annuler l'effet d'âge sur les différences de taux de rémunération; les conséquences sur les différences entre ces deux groupes d'âge dans la probabilité d'être travailleur pauvre sont donc ambiguës à priori.

Cela dit, la probabilité devrait être davantage réduite par la famille en dernière analyse chez les jeunes travailleurs en vertu de la redistribution familiale, et par le marché et l'État en deuxième et troisième analyse chez les travailleurs âgés, en vertu des revenus privés et publics de pension.

Finalement, en ce qui concerne la forme d'emploi, nous nous attendons à ce que la probabilité d'être travailleur pauvre soit plus élevée parmi les travailleurs moins avantagés, soit les employés sans contrat ni convention, de même que les indépendants non constitués en société, toujours en raison de taux de rémunération moins élevés. Cette probabilité devrait être réduite davantage chez les indépendants que les employés par le marché en deuxième analyse, puisque les indépendants doivent moins compter sur l'État pour assurer leur protection sociale; en contrepartie, cette probabilité devrait être réduite davantage chez les employés que les indépendants par l'État en troisième analyse.

Les deux prochaines parties de cette note se donnent comme suit. En premier lieu, nous préparons l'analyse dans ses aspects méthodologiques. Après avoir identifié la source de données et défini la population de référence, nous donnons, en vue des quatre étapes de l'analyse, quatre définitions respectives du travailleur pauvre, dont les trois premières sont alternatives (par le revenu personnel de travail, par le revenu personnel de marché et par le revenu personnel disponible) et la quatrième est compatible avec les définitions officielles (par le revenu familial disponible). Aussi, nous définissons un modèle élémentaire d'évolution des probabilités de sortie de pauvreté aux quatre étapes de cette analyse. En second lieu, nous procédons à l'analyse proprement dite; pour ce faire, nous décrivons l'évolution de ces probabilités dans toute la population de référence, puis nous comparons ces évolutions d'une sous-population à l'autre.

3. Méthodologie

3.1. Source de données et population de référence

Les données sont tirées des fichiers de microdonnées à grande diffusion de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* de Statistique Canada. Nous avons choisi les

fichiers transversaux de l'année de référence 2005, les plus récents au moment du traitement des données. La population de personnes échantillonnée par l'EDTR est formée des personnes de 16 ans et plus au Canada.

Nous avons constitué, à partir de l'échantillon général, un échantillon de personnes âgées de 16 à 69 ans ayant retiré durant l'année 2005 un revenu de travail positif, ayant été « pleinement actives » sur le marché du travail pendant toute l'année. Deux critères sont impliqués dans la définition d'un travailleur pleinement actif: 1) *être à chaque mois en emploi ou en chômage, mais pas en chômage durant toute l'année*; 2) *être à temps plein dans le principal ou l'unique emploi, sinon à temps partiel pour des raisons liées au marché, c'est-à-dire la conjoncture économique ou l'incapacité à trouver un emploi à temps plein*. La rétention, dans notre population de référence, des personnes pleinement actives ainsi définies, nous permet de contourner les biais, sur le nombre de travailleurs pauvres estimés, de toute forme de réduction de l'activité sur le marché du travail pour des raisons non liées à ce marché, réduction entraînant nécessairement un surcroît de personnes dont le revenu personnel risque de tomber sous un seuil quelconque de faible revenu. Inversement, comme toute réduction de cette activité pour des raisons liées au marché peut être interprétée comme une difficulté d'employabilité, il n'y a pas de raison d'exclure de notre population de référence les personnes dans cette situation.

De plus, nous avons exclu de la population de référence les personnes de 70 ans et plus puisqu'aucune information sur les épisodes d'emploi n'est disponible dans leur cas. Finalement, nous avons convenu de ne pas considérer comme des travailleurs les personnes ayant exercé un emploi en 2005 sans retirer un revenu de travail, tout comme celles ayant eu un revenu de travail déficitaire (négatif); c'est pourquoi nous avons retenu seulement les personnes ayant retiré un revenu de travail positif.

La population de référence, dans la présente étude, est donc constituée de l'ensemble des personnes de 16 à 69 ans ayant retiré un revenu de travail (en 2005 au Canada), et pleinement actives au sens mentionné.

3.2. Quatre définitions du travailleur pauvre

La *Mesure de faible revenu* (MFR), telle qu'elle est utilisée par les organismes gouvernementaux du Canada et du Québec, distingue les personnes pauvres des non-pauvres à partir du critère de la médiane. Selon cette méthodologie, une personne est pauvre si son revenu familial, après un ajustement qui tient compte de la taille de la famille, est inférieur à un pourcentage fixe de la médiane du revenu familial ajusté de la population des familles¹. Généralement, ce pourcentage fixe s'élève à 50 %.

On peut aisément adapter le principe de cette méthodologie en vue de distinguer les travailleurs pauvres des non-pauvres par des concepts de revenu personnel, plutôt que familial. Comme notre analyse implique, dans ses trois premières étapes, trois concepts de revenu personnel (revenu personnel de travail, revenu personnel de marché, revenu personnel disponible), trois définitions alternatives – non officielles – du travailleur pauvre peuvent être dérivées du principe de la MFR.

¹ Une famille peut être constituée d'une personne seule.

Ainsi, nous considérons en première analyse la définition suivante du travailleur pauvre (i.e. pauvre par le revenu personnel de travail): *une personne de la population de référence ayant retiré un revenu de travail inférieur à la moitié de la médiane du revenu de travail de toutes les personnes de cette population.* On constate que cette définition alternative s'apparente à celle de la MFR utilisée par les organismes gouvernementaux; elle s'en démarque cependant formellement par le concept de revenu et la population de référence. Contrairement à la MFR gouvernementale, nous utilisons un concept de revenu personnel au lieu d'un concept de revenu familial, et nous nous basons sur la médiane d'une population de personnes au lieu de la médiane d'une population de familles. De plus, il s'agit d'une *partie* de la population de personnes – celles ayant retiré un revenu de travail – alors que la MFR gouvernementale considère *toute* la population des familles, incluant celles ne comptant aucune personne ayant retiré un revenu de travail.²

En deuxième analyse, et dans le même ordre d'idées, nous considérons la définition suivante du travailleur pauvre (i.e. pauvre par le revenu personnel de marché): *une personne pauvre par le revenu de travail en vertu de la définition précédente, et dont le revenu de marché est inférieur à la moitié de la médiane du revenu de marché de toutes les personnes de la population de référence.*

En troisième analyse, la définition du travailleur pauvre (i.e. pauvre par le revenu personnel disponible) va de soi: *une personne pauvre par le revenu de travail en vertu de la définition précédente, et dont le revenu disponible (i.e. après impôt et transferts) est inférieur à la moitié de la médiane du revenu disponible de toutes les personnes de la population de référence.*

En dernière analyse, le travailleur pauvre se définit comme suit: *une personne pauvre par le revenu de travail en vertu de la définition précédente, et dont le revenu familial disponible (i.e. après impôt et transferts) ajusté³ est inférieur à la moitié de la médiane du revenu familial disponible ajusté de toutes les personnes de la population de référence.*⁴

² Notre définition du travailleur pauvre ne constitue donc pas une définition « officielle », bien que sur le plan analytique, elle demeure tout à fait opérationnelle.

³ Au préalable, nous avons calculé le revenu familial disponible, après ajustement selon la taille de la famille économique. Il s'agit de l'échelle d'équivalence de la *Mesure de faible revenu*, décrite par Statistique Canada (2004) dans le document *Mesure de faible revenu au Canada*.

⁴ Toute personne identifiée pauvre à cette dernière étape de notre analyse ne sera pas nécessairement pauvre selon la MFR gouvernementale. Nous n'avons pas utilisé cette MFR gouvernementale afin d'éviter de biaiser à la hausse les probabilités de sortie de pauvreté par le revenu familial disponible et donc afin d'éviter de surestimer le rôle du revenu familial disponible par rapport au revenu personnel disponible dans la sortie de pauvreté. En effet, d'un côté, notre définition de la pauvreté selon ce revenu personnel disponible repose sur la comparaison entre le revenu personnel disponible de chaque travailleur de notre population de référence et le revenu personnel disponible médian de l'ensemble de cette population, excluant donc les non travailleurs. Or, la définition gouvernementale de la pauvreté selon la MFR repose sur la comparaison entre le revenu familial ajusté d'une personne et le *revenu médian ajusté de l'ensemble des familles économiques*; une personne est pauvre si son revenu familial ajusté est alors inférieur à la moitié du revenu médian ajusté de cet ensemble. Comme ce même ensemble comprend aussi des familles économiques où aucun membre n'a retiré un revenu de travail – i.e. une bonne partie des pauvres, non couverts dans la présente étude –, il en résulte un revenu médian ajusté nécessairement plus bas que tout revenu médian ajusté ayant été établi à partir de *notre* population de référence. Ce « décalage » dans la médiane, qui résulte d'un changement de la population de référence (i.e. de notre population de référence à la population de référence de la MFR gouvernementale) comporterait une conséquence dangereuse sur notre analyse: la surestimation de la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu familial disponible, conditionnellement à la pauvreté par le revenu personnel disponible (i.e. la probabilité calculée en quatrième et dernière analyse).

3.3. L'évolution de la probabilité d'être travailleur pauvre

Nous recourons un modèle élémentaire pour rendre compte des probabilités d'être un travailleur pauvre à chaque étape de l'analyse. Les probabilités sont évolutives et découlent d'une arborescence binaire formée de 15 positions (Cf. tableau 1). En première analyse, il s'agit de d'estimer empiriquement la probabilité d'être travailleur pauvre par le revenu personnel de travail.⁵ Aux étapes subséquentes de l'analyse, conformément aux autres définitions, la probabilité d'être travailleur pauvre par tel ou tel concept de revenu dépend toujours du fait d'être travailleur pauvre en première analyse, c'est-à-dire par le revenu personnel de travail. Il en résulte que la somme de toutes les probabilités à partir de la deuxième analyse – soit deux probabilités en deuxième analyse, quatre en troisième et huit en dernière – est toujours égale à la probabilité initiale, en l'occurrence celle de la première analyse.

Tableau 1. Évolution de la probabilité d'être travailleur pauvre aux quatre étapes de l'analyse

Première analyse: Par le revenu personnel de travail	Deuxième analyse: Par le revenu personnel de marché	Troisième analyse: Par le revenu personnel disponible	Dernière analyse: Par le revenu familial disponible
PAUVRE	NON PAUVRE	NON PAUVRE	NON PAUVRE
		PAUVRE	PAUVRE
	PAUVRE	NON PAUVRE	NON PAUVRE
		PAUVRE	PAUVRE
			NON PAUVRE
			NON PAUVRE
			PAUVRE

À partir de la deuxième analyse, il devient très commode d'établir ces probabilités de manière conditionnelle, de manière à obtenir 100 % pour chaque couple NON PAUVRE / PAUVRE. De telles probabilités conditionnelles deviennent standardisées, ce qui permet alors n'importe quelle comparaison. Il peut s'agir de comparaisons entre deux positions PAUVRE d'une même sous-population – par exemple l'unique position PAUVRE de la deuxième analyse (PAUVRE → PAUVRE) et la position PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE de la troisième analyse), ou entre le même couple NON PAUVRE / PAUVRE de deux sous populations (par exemple les hommes et les femmes, etc.).

4. Analyse

4.1. Toute la population

Le tableau 2 renferme les probabilités dans l'ensemble de la population de référence. La probabilité d'être travailleur pauvre par le revenu personnel de travail s'élève à 20,2 %. La

⁵ Il s'agit tout simplement d'estimer une prévalence, par le rapport entre le nombre de travailleurs pauvres selon notre définition initiale et la taille de population de référence.

probabilité d'être travailleur pauvre par ce revenu personnel de travail, tout en le demeurant par tous les autres concepts de revenu (PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE) s'élève à 5,7 %. La probabilité de sortie de pauvreté, au fil du cumul de revenu, est donc relativement considérable. Les données montrent que parmi les trois institutions que sont le marché, l'État et la famille, c'est de loin la famille qui, en général, implique la probabilité de sortie la plus élevée, suivi en second lieu de l'État, et en troisième lieu du marché.

Tableau 2. Évolution de la probabilité d'être travailleur pauvre, personnes de 16 à 69 ans ayant retiré un revenu de travail et pleinement actives, Canada, 2005

Selon le revenu personnel de travail	Prob.		Selon le revenu personnel de marché	Prob.		Selon le revenu personnel disponible	Prob.		Selon le revenu familial disponible	Prob.	
	Prob.	Prob. cond.		Prob.	Prob. cond.		Prob.	Prob. cond.		Prob.	Prob. cond.
PAUVRE	20,2	20,2	NON PAUVRE	1,4	6,8	NON PAUVRE	1,4	99,0	NON PAUVRE	1,2	90,8
						PAUVRE	0,0	1,0	PAUVRE	0,1	9,2
									NON PAUVRE	0,0	54,7
									PAUVRE	0,0	45,3
			PAUVRE	18,8	93,2	NON PAUVRE	4,5	23,8	NON PAUVRE	3,0	67,0
									PAUVRE	1,5	33,0
						PAUVRE	14,4	76,2	NON PAUVRE	8,7	60,4
									PAUVRE	5,7	39,6

Source: Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion, 2005.

En effet, la probabilité de sortie n'est que de 6,8 % en deuxième analyse: c'est donc dire que parmi les travailleurs pauvres par le revenu personnel de travail, 6,8 % ne le sont plus en considérant tous les autres revenus de marché (PAUVRE → NON PAUVRE). Cette probabilité progresse à 23,8 % en troisième analyse: parmi les travailleurs pauvres par le revenu personnel de travail et qui le demeurent par le revenu personnel de marché, 23,8 % ne le sont plus par le revenu personnel disponible (PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE). Mais aussi et surtout, lorsque les travailleurs sont pauvres par le revenu personnel de travail, et le demeurent par le revenu personnel de marché et par le revenu personnel disponible, presque les deux tiers (60,4 %) ne le sont plus par le revenu familial disponible (PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE). Cette probabilité de sortie est donc nettement plus élevée que les probabilités de sortie en deuxième et en troisième analyse. L'institution de la famille, et plus généralement le phénomène social de mise en commun des revenus dans le cadre de la cohabitation, joue donc un rôle compensateur clé devant l'insuffisance du revenu de travail, un rôle qui, dans l'ensemble, surpasse largement celui du marché et de l'État.

Les données révèlent aussi que la sortie de pauvreté devient définitive dans la grande majorité des cas lorsqu'elle survient à une étape quelconque du cumul de revenu. Par exemple, parmi les travailleurs pauvres qui ne le sont plus par le revenu personnel de marché, 1,0 % le redeviennent par le revenu personnel disponible (PAUVRE → NON PAUVRE → PAUVRE). Parmi les travailleurs pauvres qui ne le sont plus par le revenu personnel de marché et qui continuent de demeurer non pauvres par le revenu personnel disponible, 9,2 % le redeviennent par le revenu familial disponible (PAUVRE → NON PAUVRE → NON PAUVRE → PAUVRE).⁶ En définitive, dans la population de référence, le retour à la pauvreté après en être sorti est beaucoup moins fréquent que la sortie proprement dite. C'est ce qui justifie que nous nous concentrerons, dans le reste de notre analyse, sur les probabilités de sortie plutôt que de réentrée.

⁶ De plus, même si le tiers (33,0 %) des travailleurs pauvres ne l'étant plus par le revenu personnel disponible, le redeviennent par le revenu familial disponible (PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE → PAUVRE), ceux-ci représentent un pourcentage relativement faible de l'ensemble des travailleurs pauvres, soit 7,4 % (7,4 % = 1,5/20,2).

4.2. Le sexe

Selon notre définition en première analyse, 15,6 % des hommes, contre 26,2 % des femmes, constituent des travailleurs pauvres (Cf. tableau 3). En dernière analyse cependant, la probabilité de demeurer un travailleur pauvre quel que soit le concept de revenu (PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE), c'est-à-dire quel que soit le rôle des trois institutions concernées, ne varie pratiquement pas selon le sexe: 5,4 % pour les hommes, contre 6,1 % pour les femmes.

Tableau 3. Évolution de la probabilité d'être travailleur pauvre, personnes de 16 à 69 ans ayant retiré un revenu de travail et pleinement actives, selon le sexe, Canada, 2005

Sexe	Selon le revenu personnel de travail		Selon le revenu personnel de marché		Selon le revenu personnel disponible		Selon le revenu familial disponible					
	Prob.	cond.	Prob.	cond.	Prob.	cond.	Prob.	cond.				
Hommes	PAUVRE	15,6	15,6	NON PAUVRE	1,3	8,2	NON PAUVRE	1,3	98,2	NON PAUVRE	1,2	98,2
							PAUVRE	0,0	1,8	PAUVRE	0,0	1,8
							NON PAUVRE	2,9	20,5	NON PAUVRE	1,9	66,1
							PAUVRE	11,4	79,5	PAUVRE	1,0	33,9
							NON PAUVRE	11,4	79,5	NON PAUVRE	6,1	53,0
Femmes	PAUVRE	26,2	26,2	NON PAUVRE	1,5	5,7	NON PAUVRE	1,5	99,9	NON PAUVRE	1,2	82,6
							PAUVRE	0,0	0,1	PAUVRE	0,3	17,4
							NON PAUVRE	6,5	26,3	NON PAUVRE	0,0	100,0
							PAUVRE	18,2	73,7	PAUVRE	0,0	0,0
							NON PAUVRE	18,2	73,7	NON PAUVRE	4,4	67,6
									PAUVRE	2,1	32,4	
									NON PAUVRE	12,1	66,4	
									PAUVRE	6,1	33,6	

Source: Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion, 2005.

Le fait que les probabilités des hommes et des femmes tendent à s'égaliser en dernière analyse, alors qu'elles sont relativement divergentes en première analyse, montre à quel point le rôle des institutions est globalement plus important pour les femmes. À l'instar de ce que nous avons noté plus haut, il demeure vrai que, tant pour les hommes que pour les femmes, c'est la famille qui exerce le rôle le plus significatif, suivi en second lieu de l'État, puis en dernier lieu du marché. Cependant, les femmes semblent compter dans une plus large mesure sur la redistribution du revenu par l'État et la famille que les hommes, afin de palier l'insuffisance du revenu personnel de travail. Ainsi, la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu personnel disponible, conditionnellement à la pauvreté par le revenu personnel de travail puis le revenu personnel de marché (PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE) est sensiblement plus élevée chez les femmes que les hommes (26,3 % contre 20,5 %). Il en est de même de la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu familial disponible, conditionnellement à la pauvreté par tous les concepts de revenu personnel (PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE): 66,4 % pour les femmes, contre 53,0 % pour les hommes.

Par ailleurs, le marché semble offrir plus d'opportunités aux hommes qu'aux femmes. Non seulement la probabilité d'être travailleur pauvre par le revenu personnel de travail est moindre dans le cas des hommes, mais encore, la probabilité de sortie de pauvreté en tenant compte de tous les revenus de marché, c'est-à-dire la probabilité de sortie par le revenu

personnel de marché (PAUVRE → NON PAUVRE) est plus élevée: 8,2 % contre 5,7 % (dans le cas des femmes). Ceci dit, la différence est faible.

4.3. L'âge

Parmi les trois groupes d'âge que nous avons délimités, ce sont les jeunes travailleurs – âgés de 16 à 24 ans – qui présentent la plus forte probabilité d'être travailleur pauvre selon notre définition, soit un peu plus de la moitié (54,9 %). Suivent de loin les travailleurs âgés de 60 à 69 ans, dont la probabilité avoisine le quart (26,1 %). La probabilité d'être travailleur pauvre dans le groupe d'âge intermédiaire – formé des 25 à 59 ans – est fixée à 16,4 % (Cf. tableau 4). En observant les probabilités d'être travailleur pauvre, il semble que le revenu de travail, et plus fondamentalement le taux de rémunération, soit le moins élevé chez les jeunes. Si tel est le cas, c'est sans doute en vertu de taux de rémunération plus faibles faute d'accumulation de capital humain. Il semble aussi, d'après ces probabilités, que le revenu de travail (et le taux de rémunération) soit plus faible parmi les travailleurs âgés que parmi ceux d'âge intermédiaire, bien que plus élevé que parmi les jeunes. En fin de compte, les travailleurs âgés pourraient être plus souvent pauvres selon le revenu personnel de travail que les travailleurs d'âge intermédiaire en raison d'un effet de cohorte. Ces travailleurs comportent de fait, dans notre échantillon, une moins grande proportion de titulaires d'un diplôme universitaire.⁷

Tableau 4. Évolution de la probabilité d'être pauvre, personnes de 16 à 69 ans ayant retiré un revenu de travail et pleinement actives, selon l'âge, Canada, 2005

Âge	Selon le revenu personnel de travail		Selon le revenu personnel de marché		Selon le revenu personnel disponible		Selon le revenu familial disponible					
	Prob.	Prob. cond.	Prob.	Prob. cond.	Prob.	Prob. cond.	Prob.	Prob. cond.				
16 à 24 ans	PAUVRE	54,9	54,9	NON PAUVRE	0,0	0,0	NON PAUVRE	0,0	100,0	NON PAUVRE	0,0	100,0
							PAUVRE	0,0	0,0	NON PAUVRE	0,0	0,0
							PAUVRE	0,0	0,0	NON PAUVRE	0,0	0,0
				PAUVRE	54,9	100,0	NON PAUVRE	5,2	9,4	NON PAUVRE	3,8	74,5
25 à 59 ans							PAUVRE	1,3	25,5	NON PAUVRE	1,3	25,5
							PAUVRE	49,7	90,6	NON PAUVRE	34,1	68,7
							PAUVRE	15,6	31,3	NON PAUVRE	15,6	31,3
							PAUVRE	1,1	88,4	NON PAUVRE	1,1	88,4
60 à 69 ans	PAUVRE	16,4	16,4	NON PAUVRE	1,2	7,6	NON PAUVRE	1,2	98,8	NON PAUVRE	1,1	88,4
							PAUVRE	0,1	11,6	NON PAUVRE	0,1	11,6
							PAUVRE	0,0	53,1	NON PAUVRE	0,0	53,1
				PAUVRE	15,2	92,4	NON PAUVRE	4,3	28,3	NON PAUVRE	2,8	64,4
60 à 69 ans							PAUVRE	1,5	35,6	NON PAUVRE	1,5	35,6
							PAUVRE	10,9	71,7	NON PAUVRE	6,1	56,2
							PAUVRE	4,8	43,8	NON PAUVRE	4,8	43,8
	PAUVRE	26,1	26,1	NON PAUVRE	6,6	25,1	NON PAUVRE	6,5	99,8	NON PAUVRE	6,5	99,7
60 à 69 ans							PAUVRE	0,0	0,3	NON PAUVRE	0,0	0,3
							PAUVRE	0,0	100,0	NON PAUVRE	0,0	100,0
							PAUVRE	0,0	0,0	NON PAUVRE	0,0	0,0
				PAUVRE	19,5	74,9	NON PAUVRE	7,0	36,0	NON PAUVRE	6,2	87,5
60 à 69 ans							PAUVRE	0,9	12,5	NON PAUVRE	0,9	12,5
							PAUVRE	12,5	64,0	NON PAUVRE	8,2	65,9
							PAUVRE	4,3	34,1	NON PAUVRE	4,3	34,1

Source: Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion, 2005.

Alors que dans ces trois groupes d'âge, c'est toujours la famille qui détient le rôle palliatif le plus important face à la faiblesse du revenu personnel de travail, suivi de l'État, et enfin du marché, le rôle relatif de chacune de ces institutions, que nous quantifions toujours à partir de probabilité de sortie de pauvreté aux différentes étapes de notre analyse, varie sensiblement.

⁷ Nous avons établi que les chances d'être un titulaire d'un diplôme universitaire sont diminuées de 33,8 % quand un travailleur est âgé de 60 à 69 ans, plutôt qu'entre 25 et 59 ans. Cette diminution est statistiquement significative ($p < 0,001$).

D'abord, le rôle du marché est le plus considérable chez les travailleurs âgés. Le quart (25,1 %) des travailleurs âgés pauvres par le revenu personnel de travail ne le sont plus par le revenu personnel de marché (PAUVRE → NON PAUVRE). Cette même probabilité de sortie tombe à 7,6 % chez les travailleurs d'âge intermédiaire, et est pratiquement nulle chez les jeunes travailleurs. Ces contrastes révèlent l'importance des autres revenus de marché chez les travailleurs âgés, vraisemblablement les revenus de pensions privées. À l'inverse, le fait que le revenu de pension soit inexistant chez les jeunes et que le revenu de placement soit négligeable, explique que les autres revenus de marché ne permettent pratiquement pas la sortie de la pauvreté.

Par ailleurs, l'État, à travers le revenu de transfert et l'impôt, exerce une contribution proportionnelle à l'âge. En troisième analyse, la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu personnel disponible (PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE) est de 9,4 % entre 16 à 24 ans; elle augmente à 28,3 % entre 25 et 59 ans, pour atteindre 36,0 % entre 60 et 69 ans. La contribution plus élevée de l'État entre 60 et 69 ans s'explique sans doute par la majoration du revenu de transfert des personnes âgées, par l'intermédiaire des pensions publiques du RRQ/RPC et de la SV.

Par contre, c'est chez les jeunes que la probabilité de sortie de pauvreté en dernière analyse est la plus élevée, et donc que la famille semble être du plus grand secours. Un peu plus des deux tiers des jeunes (68,7 %) qui sont pauvres par le revenu personnel de travail, puis le revenu personnel de marché, puis encore le revenu personnel disponible, ne le sont plus finalement par le revenu familial disponible (PAUVRE → PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE). Cette même probabilité tombe à 65,9 % chez les travailleurs âgés, puis à 56,2 % chez ceux d'âge intermédiaire. La faiblesse relative du revenu de travail des jeunes semble donc largement compensée par la famille à travers des transactions intergénérationnelles.

4.4. La forme d'emploi (catégorie de travailleur)

La catégorie de travailleur constitue un autre déterminant fondamental du revenu personnel de travail. Les employés dont l'emploi est régi par une convention collective ou un contrat de travail, ou les indépendants constitués en société, retirent généralement un revenu personnel de travail plus élevé que leurs homologues – employés ou indépendants – sans avantages professionnels. De fait, les employés régis par une convention ou un contrat sont beaucoup moins souvent pauvres par le revenu personnel de travail que ceux n'étant pas régis (8,6 % contre 22,0 %). Il en est de même des indépendants constitués en société, par opposition à ceux qui ne le sont pas (22,1 % contre 45,5 %). Or, pour les avantagés, tout comme pour les non avantagés, ces estimations montrent que les employés sont moins souvent pauvres que les indépendants.

Tableau 5. Évolution de la probabilité d'être pauvre, personnes de 16 à 69 ans ayant retiré un revenu de travail et pleinement actives, selon la forme d'emploi (catégorie de travailleur), Canada, 2005

Forme d'emploi (catégorie de travailleur)	Selon le revenu personnel de travail		Selon le revenu personnel de marché		Selon le revenu personnel disponible		Selon le revenu familial disponible		
	PAUVRE	Prob. cond.	NON PAUVRE	Prob. cond.	PAUVRE	Prob. cond.	NON PAUVRE	Prob. cond.	
Employés sous convention collective ou contrat de travail	8,6	8,6	0,5	5,7	0,5	99,7	NON PAUVRE	0,48	98,2
							PAUVRE	0,01	1,8
							NON PAUVRE	0	0,0
							PAUVRE	0	0,0
Employés sans convention collective ni contrat de travail	22,0	22,0	1,2	5,6	1,2	99,9	NON PAUVRE	1,07	88,1
							PAUVRE	0,15	11,9
							NON PAUVRE	0	0,0
							PAUVRE	0	0,0
Indépendants constitués en société	22,1	22,1	4,1	18,8	4,1	100,0	NON PAUVRE	3,39	68,1
							PAUVRE	1,59	31,9
							NON PAUVRE	10,3	65,3
							PAUVRE	5,47	34,7
Indépendants non constitués en société	45,5	45,5	3,4	7,6	3,3	96,0	NON PAUVRE	3,08	93,3
							PAUVRE	0,22	6,7
							NON PAUVRE	0,07	49,6
							PAUVRE	0,07	50,4
						NON PAUVRE	3,34	51,3	
						PAUVRE	3,17	48,7	
						NON PAUVRE	17,8	50,2	
						PAUVRE	17,7	49,8	

Source: Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion, 2005.

Les modalités de protection sociale des travailleurs indépendants passent plus souvent par le marché que par l'État, et inversement pour les travailleurs employés. Par exemple, les travailleurs indépendants, contrairement aux employés, ne sont habituellement pas éligibles aux régimes de protection sociale publique dont l'assurance-chômage et le RRQ/RPC. Cette réalité transparait dans les présentes données. D'un côté, la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu personnel de marché, c'est-à-dire après avoir tenu compte (en deuxième analyse) de l'ensemble du revenu personnel de marché, est toujours moins élevée chez les employés que chez les indépendants: 5,7 % pour les employés avec convention collective ou contrat de travail, 5,6 % pour les employés sans convention ni contrat, 18,8 % pour les indépendants constitués en société, et 7,6 % pour les indépendants non constitués.

D'un autre côté, la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu disponible, c'est-à-dire après avoir tenu compte de l'ensemble du revenu de transfert et de l'impôt, est en contrepartie toujours plus élevée chez les employés que les indépendants. Parmi les employés pauvres par le revenu de travail, puis par le revenu de marché, et qui sont sous convention ou contrat, 39,7 % ne sont plus pauvres en troisième analyse, c'est-à-dire par le revenu personnel disponible (PAUVRE → PAUVRE → NON PAUVRE); pour ceux sans convention ni contrat, ce pourcentage s'élève à 24,0 %. Ces probabilités sont toujours plus élevées que celles des indépendants, lesquelles s'élèvent à 16,3 % quand l'entreprise est constituée en société, et à 15,5 % quand elle ne l'est pas.⁸

⁸ Quoique nous ne soyons pas en mesure de pouvoir l'expliquer, les données montrent finalement que la famille, par l'intermédiaire du revenu familial disponible, implique en dernière analyse une probabilité de sortie plus

5. Conclusion

Au début de ce texte, nous sommes partis du constat de la polysémie du concept de « travailleur pauvre », et nous avons voulu tirer parti de cette polysémie, car nous y avons vu une opportunité pour l'étude de la dynamique de la protection sociale des personnes, telle que régie par plusieurs institutions: le marché du travail (et plus généralement le marché), l'État et la famille.

Nous avons défini des hypothèses à l'effet que les transactions prenant place entre des travailleurs pauvres et des formes organisationnelles des trois institutions que sont le marché, l'État et la famille, impliquent une modification des probabilités de ne plus être pauvre. Notre intuition allait dans le sens d'une amélioration du revenu disponible à mesure que l'on tiendrait compte des composantes du revenu qui s'ajouteraient au revenu personnel de travail. Le revenu d'une personne devrait donc être analysé comme la concaténation du revenu personnel de marché, du revenu personnel disponible et enfin du revenu familial disponible.

Les résultats, dans l'ensemble des personnes de 16 à 69 ans ayant retiré un revenu personnel de travail en 2005 au Canada, et ayant été « pleinement actives » sur le marché du travail pendant toute l'année, montrent d'abord que la probabilité de sortie de pauvreté, au fil du cumul de revenu (i.e. du revenu personnel de travail au revenu personnel de marché, puis au revenu personnel disponible, et enfin au revenu familial disponible), est relativement considérable, et que, parmi les trois institutions que sont le marché, l'État et la famille, c'est de loin la famille qui, en général, implique la probabilité de sortie la plus élevée de la pauvreté, suivi en second lieu de l'État, et en troisième lieu du marché. C'est pour ainsi dire le revenu familial, et donc la famille, qui est en dernière analyse du plus grand secours pour pallier l'insuffisance du revenu personnel de travail des travailleurs pauvres. Les données montrent aussi que la sortie de pauvreté devient définitive dans la majorité des cas lorsqu'elle survient à une étape quelconque du cumul de revenu.

Nous avons aussi établi le fait que les probabilités d'être travailleur pauvre des hommes et des femmes tendent à s'égaliser en dernière analyse (i.e. par le revenu familial disponible), alors qu'elles sont relativement divergentes en première analyse (i.e. par le revenu personnel de travail) au désavantage des femmes. Ce fait montre à quel point le rôle des institutions, à plus forte raison la famille, exerce un rôle plus important pour les femmes dans la sortie de pauvreté.

Parmi les trois groupes d'âge que nous avons délimités, ce sont les jeunes travailleurs (16 à 24 ans) qui présentent la plus forte probabilité d'être travailleur pauvre, suivi de loin des travailleurs âgés de 60 à 69 ans, et enfin des travailleurs d'âge intermédiaire (25 à 59 ans). Le rôle du marché est le plus considérable chez les travailleurs âgés, puisque c'est pour eux que la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu de marché est la plus élevée, ce qui révèle l'importance des autres revenus de marché chez les travailleurs âgés, vraisemblablement les revenus de pensions privées. Aussi le rôle de l'État est le plus considérable chez ces travailleurs âgés, puisque c'est pour eux que la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu personnel disponible (i.e. tenant compte de l'impôt et des transferts) est la plus élevée; ceci

élevée de pauvreté dans le cas des employés que des indépendants. Ainsi, les taux dépassent les deux tiers pour les premiers, tandis qu'ils avoisinent 50 % pour les seconds.

s'explique sans doute par la majoration du revenu de transfert dans leur cas, grâce aux pensions publiques du Régime des rentes du Québec / Régime des pensions du Canada (RRQ/RPC), ou encore de la Sécurité de la vieillesse (SV). Mais encore, c'est chez les jeunes que la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu familial disponible est la plus élevée, et donc que la famille semble être du plus grand secours; ceci montre l'étendue des transactions intergénérationnelles qui prévalent dans la famille.

Les modalités de protection sociale des travailleurs indépendants passent plus souvent par le marché que par l'État, et inversement pour les travailleurs employés. Cette réalité transparaît dans les présentes données. D'un côté, la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu personnel de marché, c'est-à-dire après avoir tenu compte de l'ensemble du revenu personnel de marché, est toujours moins élevée chez les employés que chez les indépendants. D'un autre côté, la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu disponible, c'est-à-dire après avoir tenu compte de l'ensemble du revenu de transfert et de l'impôt, est en contrepartie toujours plus élevée chez les employés que chez les indépendants.

Pour terminer cette note de recherche, il convient de faire une mise au point sur le vocabulaire et d'énoncer une limite méthodologique du modèle d'analyse que nous avons utilisé.

Lors de la présentation des résultats empiriques et des conclusions, nous avons fréquemment utilisé l'expression « sortie de pauvreté ». Nous avons entre autres montré dans quelle mesure cette sortie survenait aux étapes intermédiaires du cumul de revenu. Il faut cependant remarquer que ces étapes intermédiaires ont été distinguées uniquement pour les fins du modèle d'analyse, et que par conséquent, la sortie de pauvreté susceptible de survenir lors de ces étapes ne doit pas être interprétée comme un événement nécessairement « significatif » pour les personnes concernées. Il est beaucoup plus plausible que cette sortie de pauvreté soit éprouvée comme telle par les personnes après avoir considéré l'ensemble de leurs revenus, c'est-à-dire le revenu familial disponible.

Dans le même ordre d'idées, le modèle d'analyse que nous avons utilisé est essentiellement « statique ». Il ne permet pas de démêler l'écheveau de la causalité entre les différentes institutions que sont le marché, l'État et la famille. Par exemple, le fait de dire que la famille exerce le rôle le plus marqué sur la sortie de pauvreté ne veut pas dire que cette institution est une « cause » indépendante, ou une condition *sine qua non* de sortie de pauvreté. Évidemment, ce n'est pas parce qu'une personne, dont le revenu de travail est faible, voit son revenu personnel amélioré par le revenu familial – jusqu'à échapper à la pauvreté – qu'elle n'aurait pas pu, par son propre revenu, améliorer sa situation pour y échapper (par exemple en intensifiant une recherche d'emploi, ou en changeant d'une manière ou d'une autre un emploi en cours). Si notre modèle a permis une description détaillée du rôle de ces trois institutions, il faut garder à l'esprit que ces rôles interagissent, à l'image des personnes en situation familiale, dont les ententes et la négociation conduit à des modes de division du travail. Ces interactions doivent ultimement expliquer en quoi, dans chaque unité familiale et par la suite dans la société conçue comme un agrégat, la famille comme institution constitue un vecteur si important d'amélioration du revenu des personnes au bas de la distribution.

Signalons aussi que notre modèle d'analyse n'a pas permis de distinguer le fait que, d'une étape à l'autre, c'est-à-dire d'une étape du cumul à l'autre, le revenu parfois augmente, parfois diminue, parfois demeure inchangé. Or, ces distinctions comportent des effets sur les probabilités de sortie que nous avons estimées et interprétées. Par exemple, pour qu'une personne puisse ne plus s'avérer pauvre par le revenu personnel de marché alors qu'elle l'est par le revenu personnel de travail, encore faut-il qu'elle dispose de revenus de marché

additionnels au revenu de travail. Il en résulte que la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu personnel de marché est plus élevée en excluant ceux dont le revenu de marché est exclusivement composé du revenu de travail. Par ailleurs, pour qu'une personne puisse ne plus s'avérer pauvre par le revenu familial disponible alors qu'elle l'est par le revenu personnel disponible, encore faut-il qu'elle ne soit pas seule. Dans le même ordre d'idées, il en résulte que la probabilité de sortie de pauvreté par le revenu familial disponible est plus élevée en excluant les personnes seules, personnes qui, par définition, ne peuvent pas « profiter » de la redistribution de revenu opérée par la famille.

Notre modèle, dans la forme où nous l'avons utilisé, a plutôt permis de rendre compte de tendances agrégées, relatives à l'ensemble de la population de référence. Une analyse plus poussée est souhaitable, dans laquelle les résultats tiendraient justement compte de ces distinctions. Une telle analyse permettrait sans doute de montrer que le rôle de la famille dans la sortie de pauvreté est encore plus élevé que ne le laissent entendre nos présents chiffres, qui considèrent l'effet pour ainsi dire « agrégé » de la famille, incluant ceux qui n'en font pas partie tout comme ceux qui en font partie.